

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la  
mer, en charge des technologies  
vertes et des négociations sur le  
climat

NOR : DEVN1006779A

**Arrêté du 31 MAI 2010**

**portant désignation du site Natura 2000  
ETANGS DU FOREZ  
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et la secrétaire d'État chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 22 décembre 2009 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 ETANGS DU FOREZ » (zone spéciale de conservation FR8201755) l'espace délimité sur la carte d'ensemble au 1/25000 et les quatre cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Loire : Poncins, Craintilleux, Arthun, Saint-Just-Saint-Rambert.

## Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 ETANGS DU FOREZ » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Loire dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

## Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

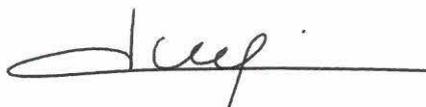
Fait à Paris, le **31 MAI 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie,



Chantal JOUANNO

## Annexe

### A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR8201755 ETANGS DU FOREZ (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

#### 1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- 3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea*  
3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.  
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*  
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*  
6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)  
91E0 \* Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

#### 2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

##### Mammifères

aucune espèce mentionnée

##### Amphibiens et reptiles

- 1193 Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

##### Poissons

aucune espèce mentionnée

##### Invertébrés

- 1060 Cuivré des marais *Lycaena dispar*  
1078 \* Ecaille chinée *Callimorpha quadripunctaria*

##### Plantes

- 1832 Caldésie à feuilles de Parnassie *Caldesia parnassifolia*  
1428 Marsilée à quatre feuilles *Marsilea quadrifolia*

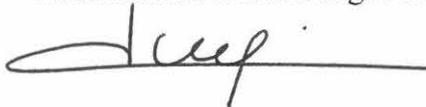
*\* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R214-15 du code de l'environnement*

Fait à Paris, le **31 MAI 2010**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

  
Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO



**SITE NATURA 2000 ETANGS DU FOREZ (ZSC)**

**FR8201755 (LOIRE)**

**Carte au 1/25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation**

**signé le :**

**3 1 MAI 2010**

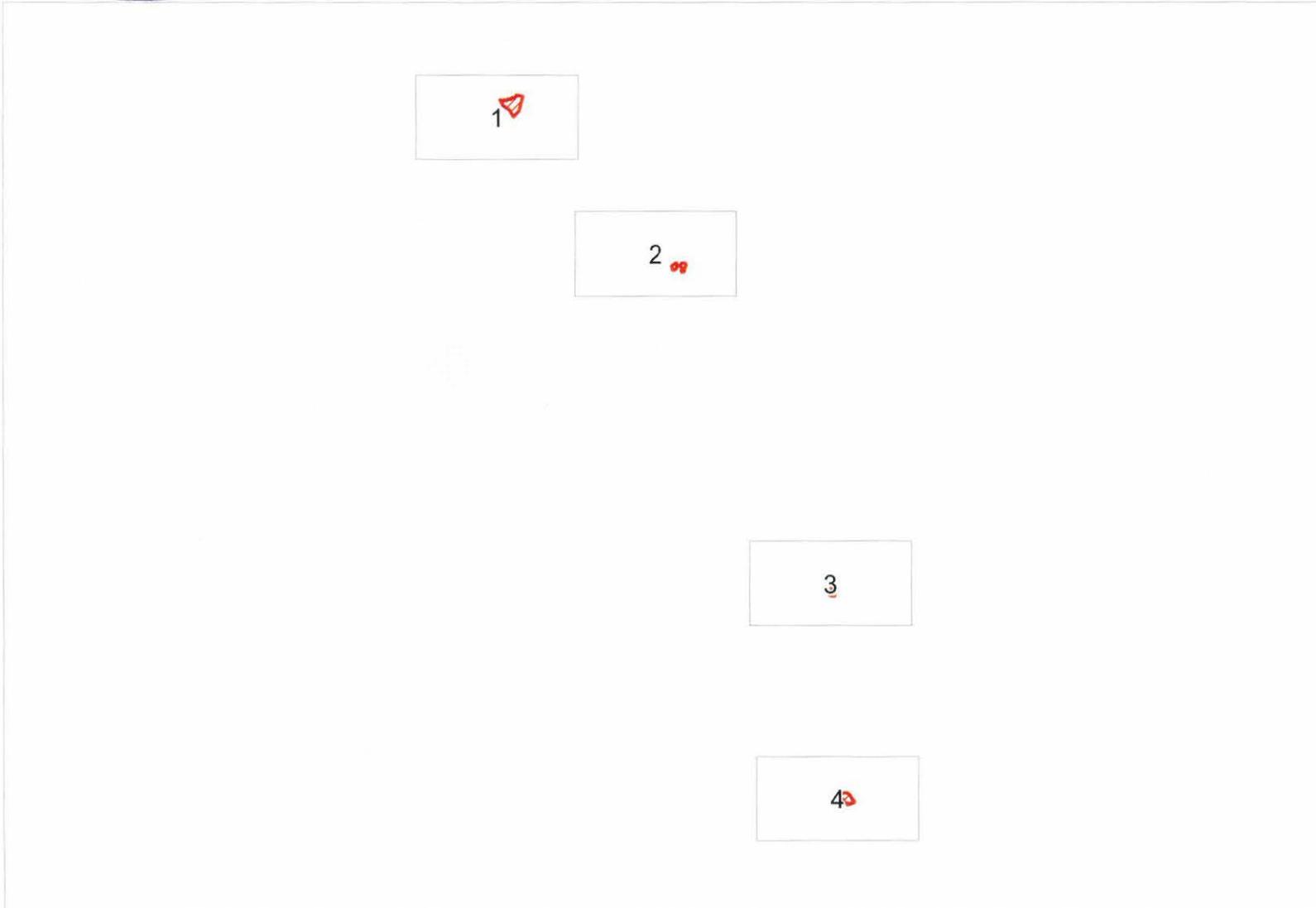


Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la mer, en charge  
des technologies vertes et des négociations sur le climat

**Jean-Louis BORLOO**

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

**Chantal JOUANNO**



ZSC



**SITE NATURA 2000 ETANGS DU FOREZ (ZSC)  
FR8201755 (LOIRE)  
Carte au 1/25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation  
signé le : 31 MAI 2010**

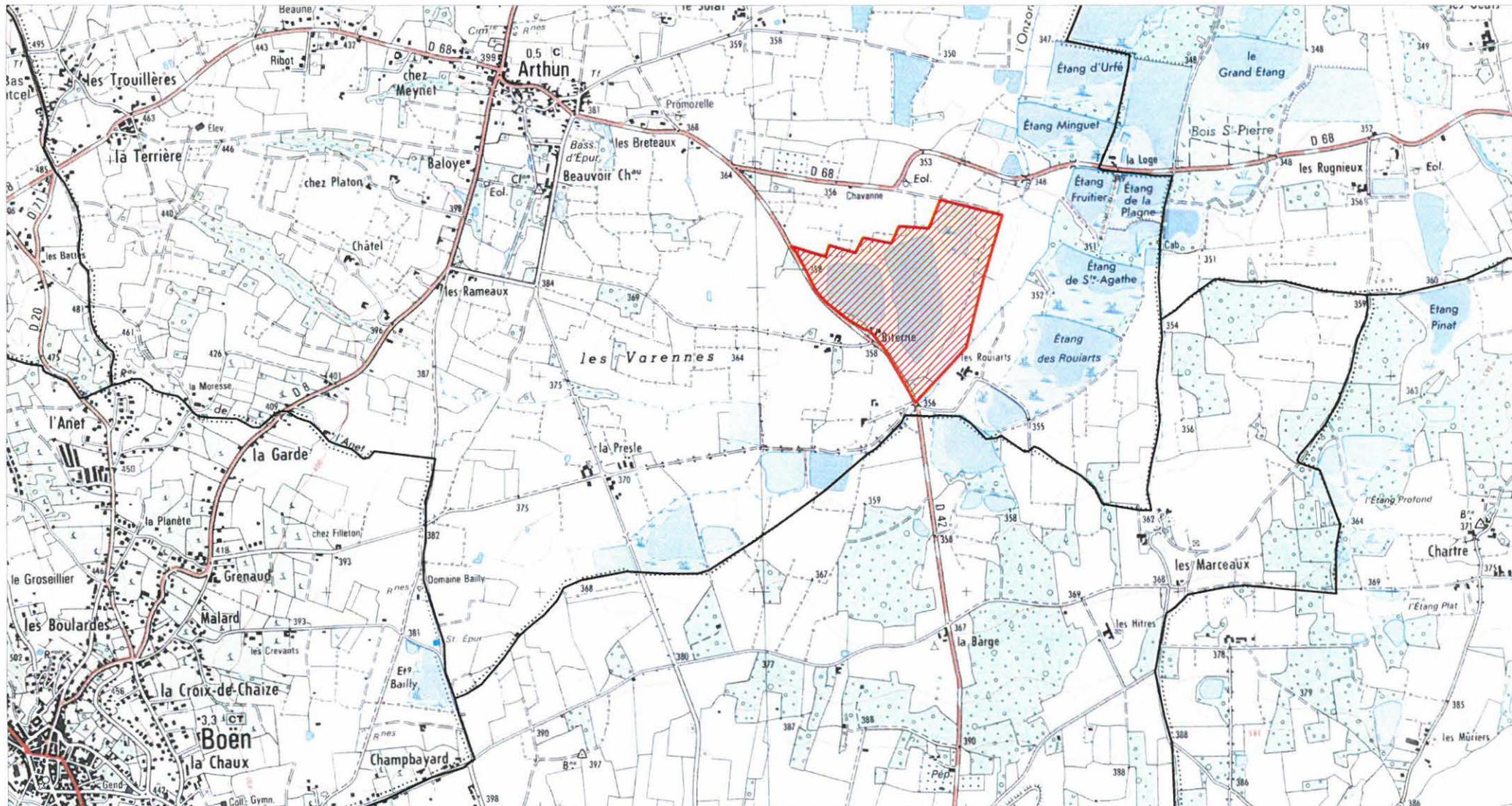
Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la mer, en charge  
des technologies vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO

1/4



ZSC

0 0.5 1 km

Echelle: 1:25 000



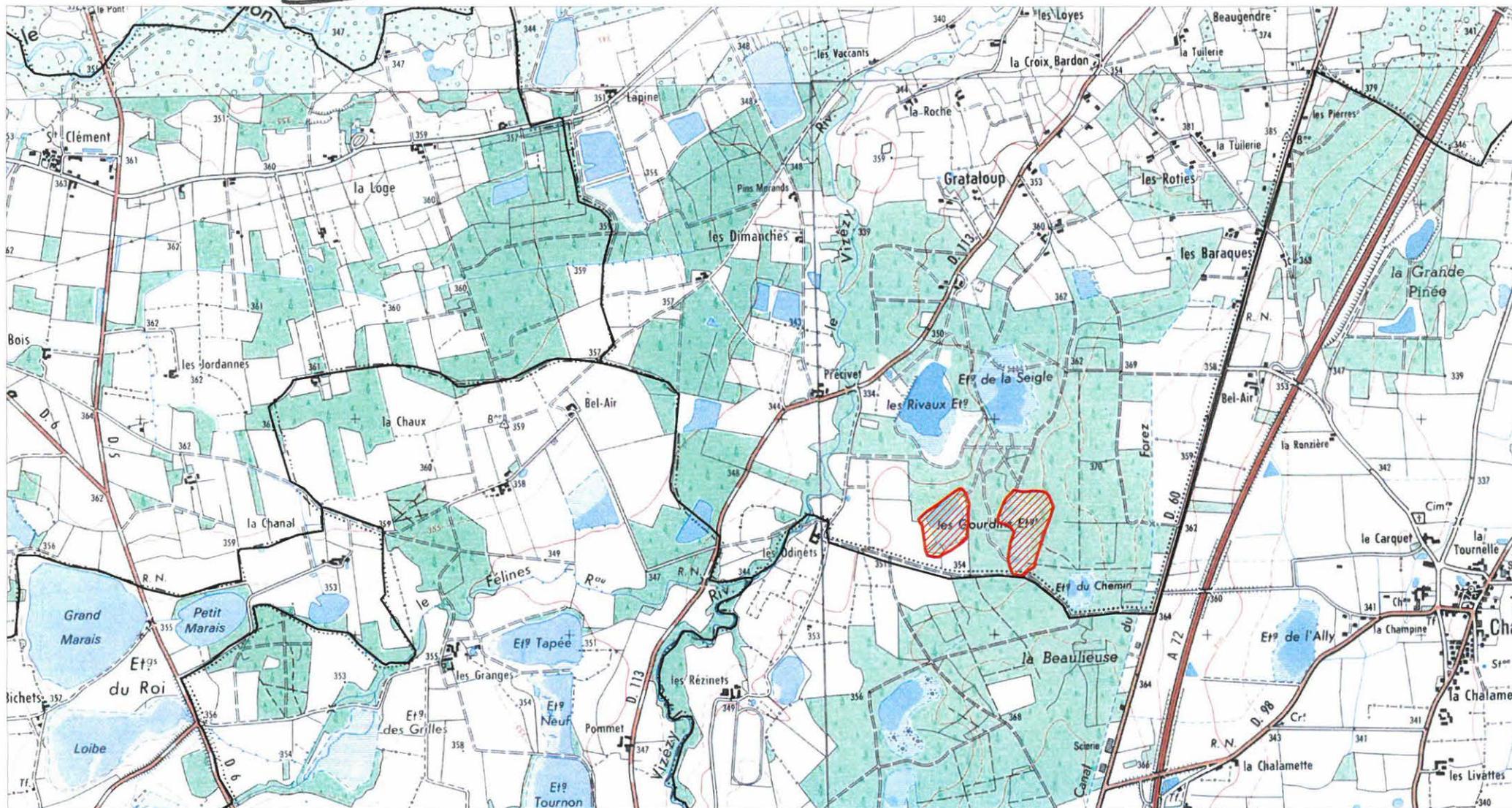
**SITE NATURA 2000 ETANGS DU FOREZ (ZSC)**  
**FR8201755 (LOIRE)**  
Carte au 1/25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation  
signé le : **31 MAI 2010**

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la mer, en charge  
des technologies vertes et des négociations sur le climat

**Jean-Louis BORLOO**

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

**Chantal JOUANNO**



ZSC

0 0.5 1 km  
Echelle: 1:25 000



**SITE NATURA 2000 ETANGS DU FOREZ (ZSC)**  
**FR8201755 (LOIRE)**  
Carte au 1/25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation  
signé le : **3 1 MAI 2010**

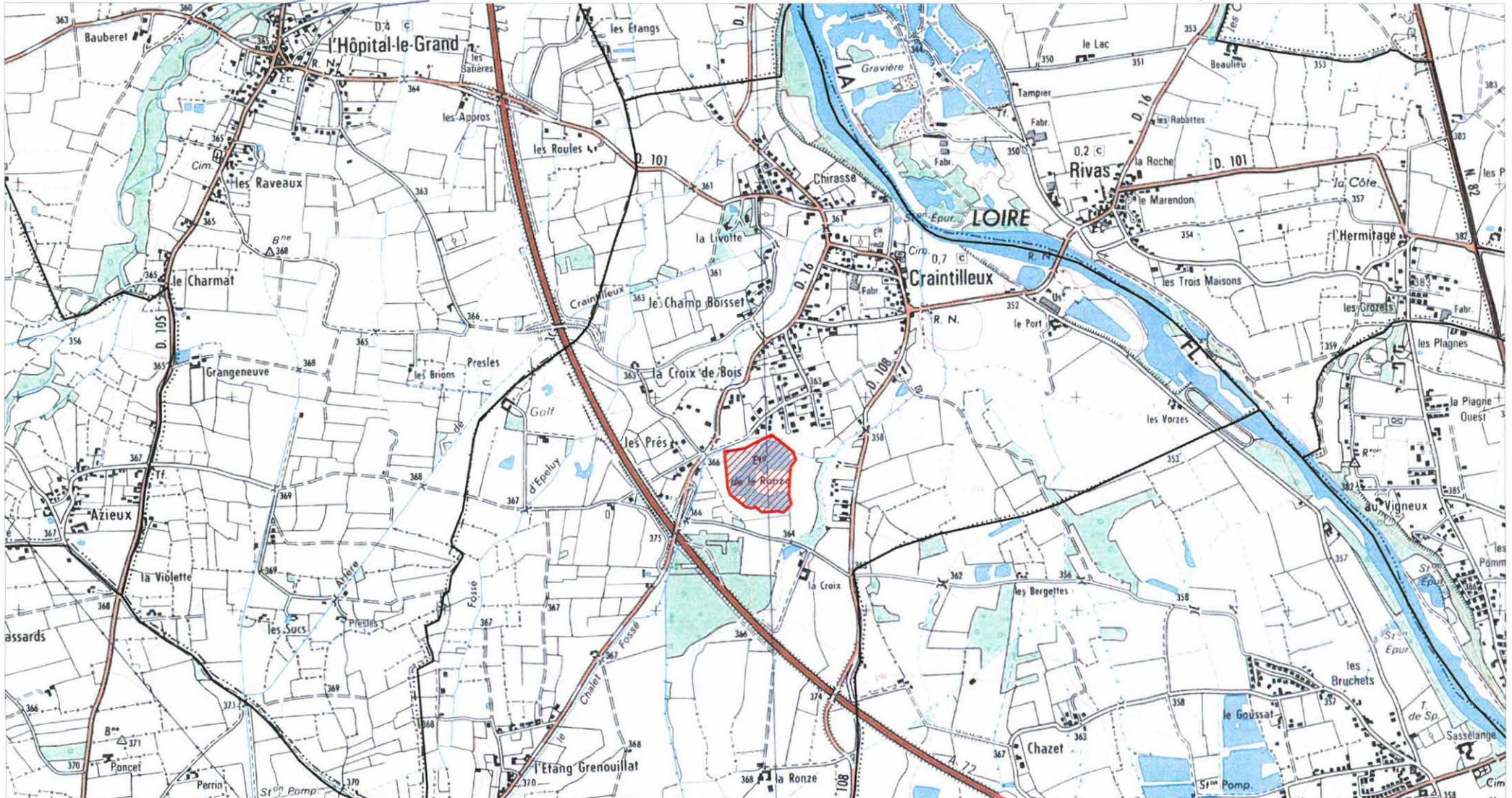
Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie,  
du développement durable et de la mer, en charge  
des technologies vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO

3/4



0 0.5 1 km

Echelle: 1:25 000



**SITE NATURA 2000 ETANGS DU FOREZ (ZSC)**

**FR8201755 (LOIRE)**

Carte au 1/25 000 (fond IGN Scan 25) annexée à l'arrêté de désignation

signé le :

**3 1 MAI 2010**

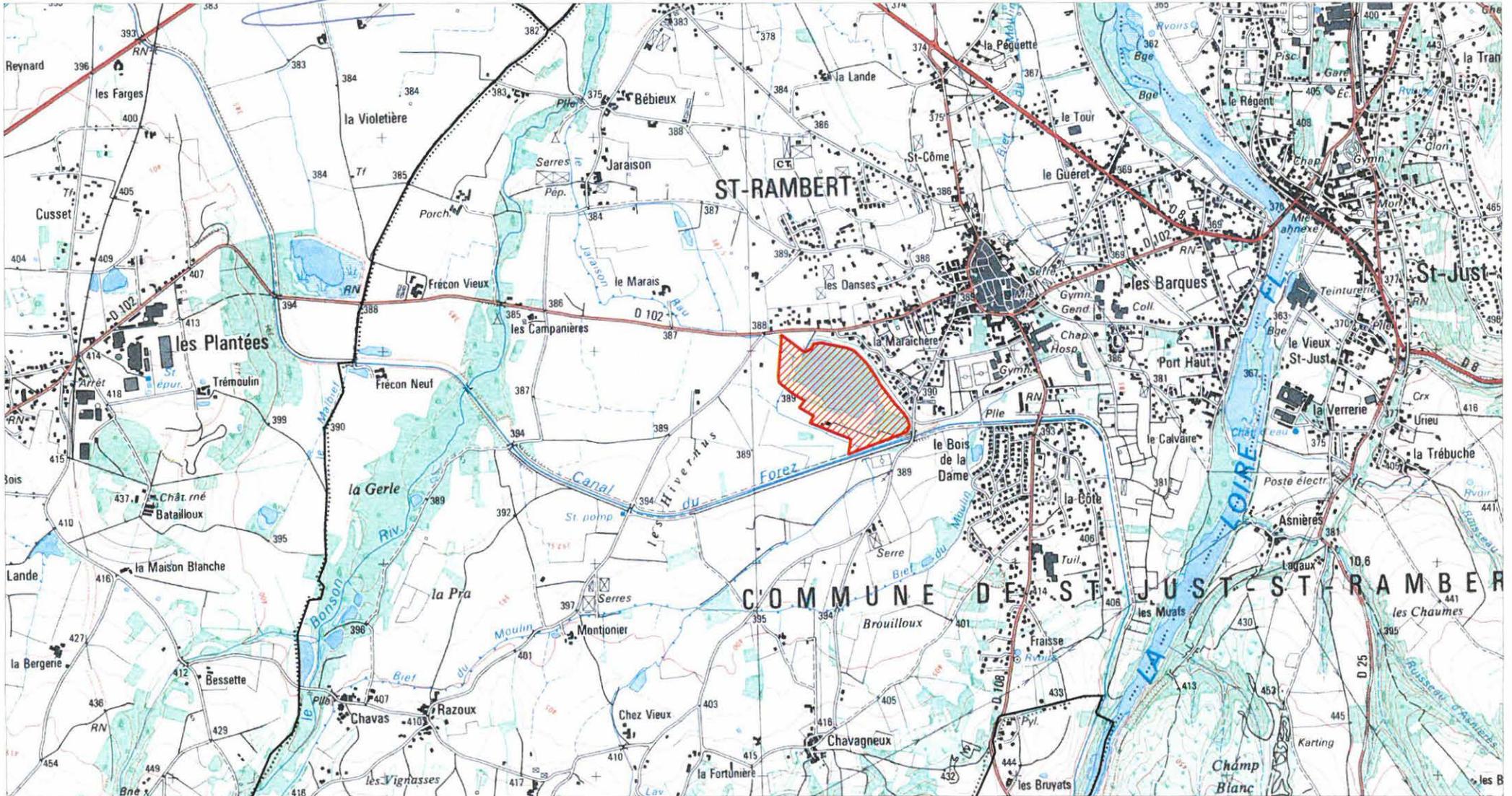
Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO

4/4



ZSC

0 0.5 1 km

Echelle: 1:25 000